

posés à y mettre le prix en octroyant sur le marché canadien la préférence à l'article britannique. Quant à vous, vous êtes libres de jeter chacun au creuset de l'expérience les produits que vous choisirez pour connaître la valeur des tarifs préférentiels réciproques dans vos pays respectifs. Et j'ai confiance que vos conclusions seront les mêmes que les nôtres.

Je propose donc que nous, de l'Empire britannique, pour notre avantage individuel et commun, reconnaissons le principe d'une préférence impériale et que sans plus de délai nous prenions les mesures nécessaires pour l'appliquer.

Et d'abord il nous faut soit approuver, soit rejeter le principe. Je vous pose la question une fois pour toutes, et c'est une fois pour toutes qu'il convient d'y répondre. Point de chance de compromis et aucune possibilité d'éluider la question. Le temps est arrivé de parler franc et net, et je parle franc et net quand j'affirme que les temps sont révolus et exigent des peuples de l'Empire qu'ils disent catégoriquement si nos destinées reposent dans une union économique plus étroite ou dans l'attitude contraire. Toute temporisation serait pleine d'embûches, et discuter davantage le principe serait sûrement oiseux. Le moment est venu d'agir.

En ces termes, il appuie ensuite sur la nécessité de la stabilité des échanges:

Je n'ai pas besoin de déclarer ici que si l'on veut obtenir quelque prospérité, il faut assurer à un pays la stabilité dans le régime des échanges. Il s'ensuit qu'une préférence dont il est impossible de prévoir la stabilité est pire que le néant. Or, pour qu'elle ait des chances d'être durable, il importe qu'elle donne à chacun des avantages. En effet, un régime de préférence qui serait étayé sur toute autre base serait évidemment peu solide et éphémère.

Dans la suite de ses remarques, il propose un relèvement de dix pour cent dans le tarif en cours; mais il note que si le principe de préférence doit être accepté, il devrait y avoir ajournement de six mois, afin de procurer aux comités et aux économistes le temps d'analyser toutes les questions incidentes. Puis il ajoute qu'il invitera la Conférence à se continuer à Ottawa.

Le discours de M. Bennett terminé, les premiers ministres des autres Dominions expriment leur approbation des principes et des propositions du premier ministre du Canada.

En regard de ce rapport fidèle de la Conférence, que je viens de faire, je me propose de placer les critiques qu'on en a faites. Je prends le discours prononcé par M. King, le 16 mars 1931, comme exposé de ces critiques. C'est un discours élaboré, mais par l'analyse il est possible, je crois, sans être injuste, de le résumer à ces chefs de griefs:

Il a reproché à M. Bennett d'avoir mis de côté les méthodes de procédure traditionnelles de la conférence impériale, et d'avoir imposé à tous une loi sans laisser aux délégués le temps de la discuter. Il a dénoncé cette attitude comme un ultimatum à prendre ou à laisser, affirmant que la méthode de M. Bennett d'ap-

L'hon. M. TANNER.

procher les gens ressemblait de très près à l'envoi d'un ultimatum, la veille d'une guerre, à une nation ennemie. D'un trait il qualifie de "humbag" abominable les propositions de M. Bennett. Ailleurs, il les appelle une tentative d'invasion dans l'administration intérieure des affaires de la Grande-Bretagne. Il prédit que ni le gouvernement d'alors, ni aucun autre gouvernement à venir, en Grande-Bretagne, ne voudrait transiger sur de pareilles données. Cette conférence, dit-il, fut plutôt une querelle qu'une conférence, et il ajoute que la population de la mère patrie a appris avec indignation la présentation de pareilles propositions, que les relations du Canada, avec l'Angleterre comme avec le reste de l'Empire, en ont souffert, et que le prestige du Canada dans la mère patrie n'a jamais encore été aussi atteint.

Ce sont là les faits qu'il allègue. Tels sont les chefs des reproches. Il n'est pas besoin de les examiner longtemps pour constater que ces reproches ne résistent pas à l'étude des faits réels. Pour ce qui est des prédictions, les événements des derniers six mois en font excellent marché. Et il est étonnant, dans ces conditions, que M. King se sente porté à répéter quelques-unes de ces accusations, à en inventer encore d'autres, également insoutenables, comme il l'a fait en janvier dernier, dans un discours prononcé à Winnipeg. Parler d'"arrogance" est peine inutile, quand les faits pour le prouver font défaut. Et cette fois, la preuve manque totalement. Parler des dangers de l'isolement économique impériale est encore futile, parce que M. Bennett n'a nullement l'intention de proposer de construire de mur d'exclusion autour du Commonwealth britannique. Au contraire, comme il ressort des citations que je faisais tout à l'heure, il est hostile à toute politique de cette sorte pour les nations unies de l'Empire.

Sans flatter le premier ministre actuel, les Canadiens qui ont de la largeur d'esprit ont devant eux toutes les preuves nécessaires pour comprendre que sa politique des nations-sœurs du Commonwealth commandent d'autorité l'admiration de la population britannique, que dans la mère patrie c'est de la bonne volonté —et non de l'indignation—qu'on manifeste à l'endroit du Canada, qu'au lieu d'une diminution de prestige en Angleterre, le Canada n'a jamais encore connu pareille influence, et que M. Bennett a su gagner la confiance des chefs et du peuple de toute la Communauté britannique, à tel point qu'il passe pour l'un des grands hommes d'Etat de l'Empire.

En admettant, d'autre part, que nous avons à cœur les intérêts du Commonwealth britannique, il nous faudra admettre, si nous nous reportons à trente années et plus en arrière, pour nous remémorer les tergiversations et les